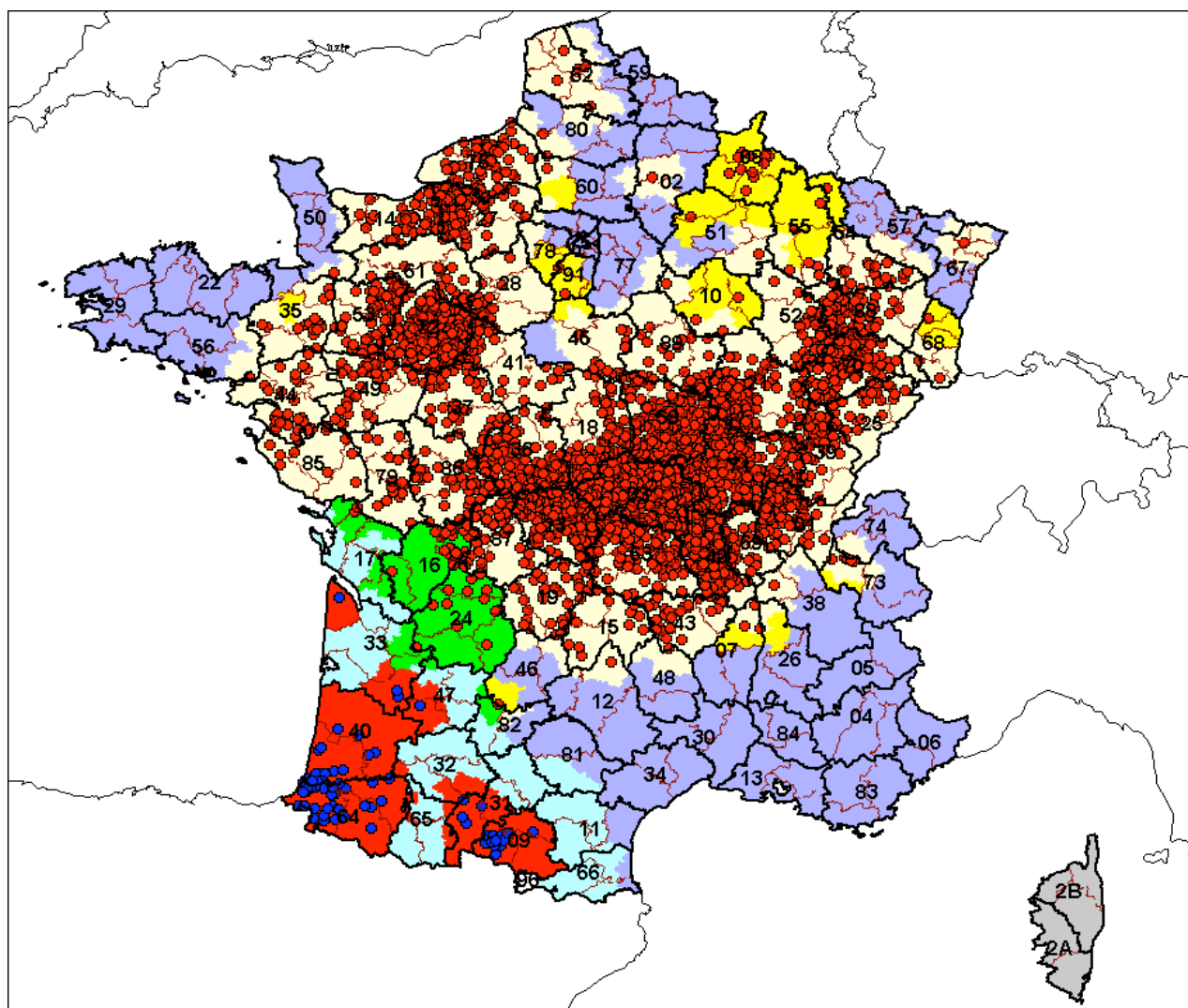


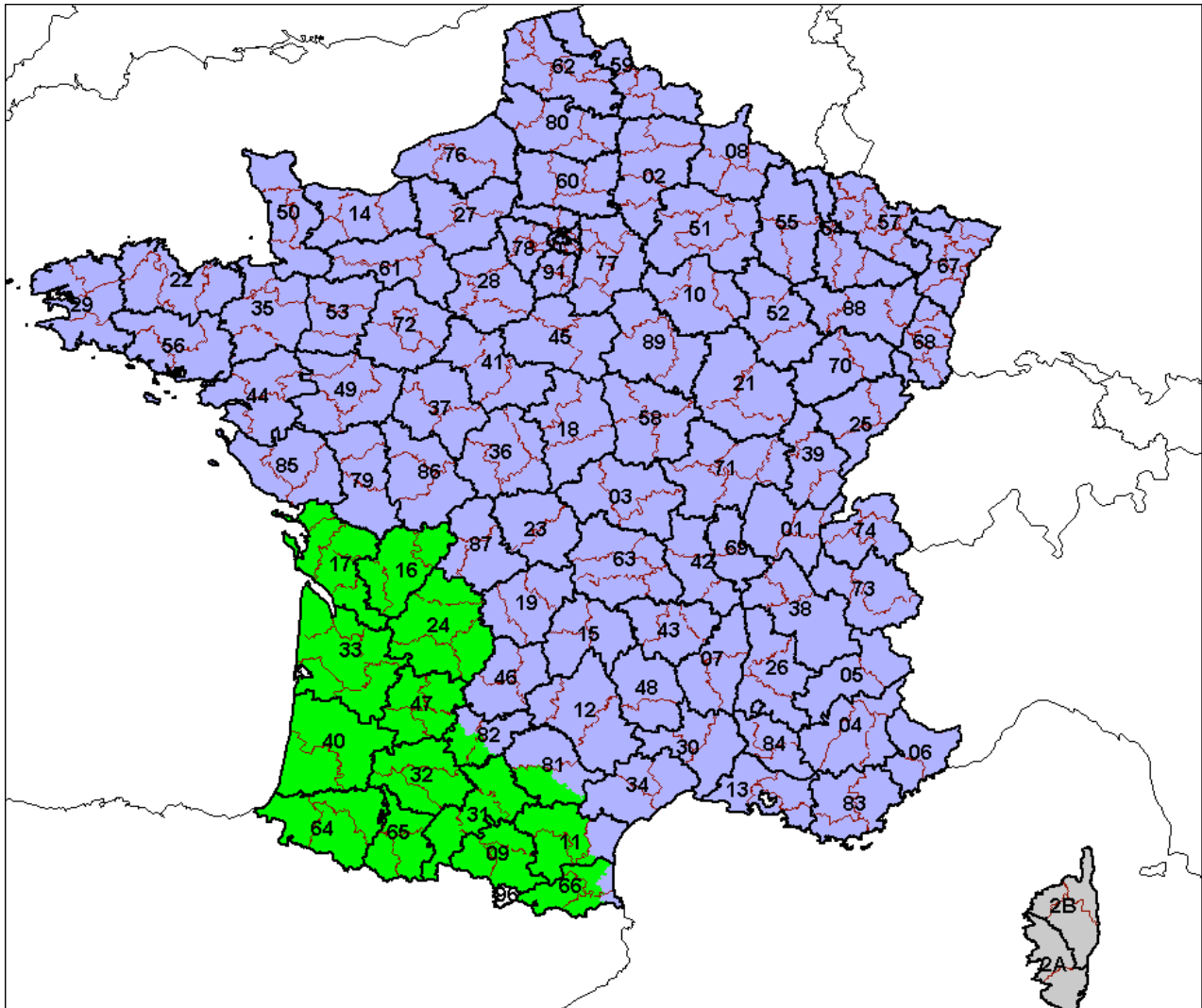
extension des zones FCO – 23/08/2008

Rond rouge	Foyer de BTV8 due à la circulation virale 2008
Rond bleu	Foyer de BTV1
Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en jaune clair	Périmètres interdits sérotype 8
Zone en jaune foncée	Nouveaux Périmètres interdits sérotype 8
Zone en rouge	Périmètre interdit sérotype 1 (dans ZR 1 et 8)
Zone en vert	Périmètres interdits sérotype 8 (dans ZR 1 et 8)
Zone en turquoise	Zone Réglementée contre le sérotype 1 et 8 (hors PI)
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



Annexe : extension des zones FCO – 23/08/2008

Zone en bleu	Zone réglementée sérotype 8
Zone en vert	Zone Réglementée sérotype 1 et 8
Zone en gris	Zone Réglementée sérotype 1-2-4-16



départements de la zone réglementée (sérotipe 8)

- département de l'Ain ;
- département de l'Aisne ;
- département de l'Allier ;
- département des Alpes-de-Haute-Provence ;
- département des Hautes-Alpes ;
- département des Alpes-Maritimes ;
- département de l'Ardèche ;
- département des Ardennes ;
- département de l'Aube ;
- département de l'Aude : arrondissement de Narbonne ;
- département de l'Aveyron ;

- département des Bouches-du-Rhône ;
- département du Calvados ;
- département du Cantal ;
- département du Cher ;
- département de la Corrèze ;
- département de la Côte-d'Or ;
- département des Côtes-d'Armor ;
- département de la Creuse ;
- département du Doubs ;
- département de la Drôme ;
- département de l'Eure ;
- département d'Eure-et-Loir ;
- département du Finistère ;
- département du Gard ;
- département de l'Hérault ;
- département d'Ille-et-Vilaine ;
- département de l'Indre ;
- département d'Indre-et-Loire ;
- département de l'Isère ;
- département du Jura ;
- département de Loir-et-Cher ;
- département de la Loire ;
- département de la Haute-Loire ;
- département de la Loire-Atlantique ;
- département du Loiret ;
- département du Lot ;
- département de la Lozère ;
- département de Maine-et-Loire ;
- département de la Manche ;
- département de la Marne ;
- département de la Haute-Marne ;
- département de la Mayenne ;
- département de Meurthe-et-Moselle ;
- département de la Meuse ;
- département du Morbihan ;
- département de la Moselle ;
- département de la Nièvre ;
- département du Nord ;
- département de l'Oise ;
- département de l'Orne ;
- département du Pas-de-Calais ;
- département du Puy-de-Dôme ;
- département des Pyrénées-Orientales : cantons de Argelès-sur-Mer, Saint-Laurent-de-la-Salanque, Côte Vermeille, Perpignan 3e Canton, Perpignan 7e Canton, Côte Radieuse, Elne, Toulouges, Canet-en-Roussillon, Perpignan ;
- département du Bas-Rhin ;
- département du Haut-Rhin ;
- département du Rhône ;
- département de la Haute-Saône ;
- département de Saône-et-Loire ;
- département de la Sarthe ;
- département de la Savoie ;

- département de la Haute-Savoie ;
- département de la ville de Paris ;
- département de la Seine-Maritime ;
- département de Seine-et-Marne ;
- département des Yvelines ;
- département des Deux-Sèvres ;
- département de la Somme ;
- département du Tarn : arrondissement de Albi et cantons de Anglès, Brassac, Lacaune, Montredon-Labessonnié, Murat-sur-Vèbre, Roquecourbe, Vabre ;
- département du Tarn-et-Garonne : cantons de Caussade, Caylus, Lafrançaise, Molières, Monclar-de-Quercy, Montpezat-de-Quercy, Nègrepelisse, Saint-Antonin-Noble-Val, Villebrumier, Montauban ;
- département du Var ;
- département de Vaucluse ;
- département de la Vendée ;
- département de la Vienne ;
- département de la Haute-Vienne ;
- département des Vosges ;
- département de l'Yonne ;
- département du Territoire de Belfort ;
- département de l'Essonne ;
- département des Hauts-de-Seine ;
- département de la Seine-Saint-Denis ;
- département du Val-de-Marne ;
- département du Val-d'Oise.

Départements de la zone réglementée (sérotypé 1 et 8)

- département de l'Ariège;
- département de l'Aude : arrondissement de Carcassonne, Limoux ;
- département de la Charente ;
- département de la Charente-Maritime ;
- département de la Dordogne ;
- département de la Haute-Garonne ;
- département du Gers ;
- département de la Gironde ;
- département des Landes ;
- département de Lot-et-Garonne ;
- département des Pyrénées-Atlantiques ;
- département des Hautes-Pyrénées ;
- département des Pyrénées-Orientales : arrondissement de Prades et cantons de Arles-sur-Tech, Céret, Latour-de-France, Millas, Prats-de-Mollo-la-Preste, Rivesaltes, Saint-Paul-de-Fenouillet, Thuir, Saint-Estève ;
- département du Tarn : cantons de Cuq-Toulza, Dourgne, Graulhet, Labruguière, Lautrec, Lavaur, Mazamet-Nord-Est, Puylaurens, Saint-Amans-Soult, Saint-Paul-Cap-de-Joux, Vielmur-sur-Agout, Mazamet-Sud-Ouest, Castres-Nord, Castres-Ouest, Castres, Mazamet ;
- département du Tarn-et-Garonne : arrondissement de Castelsarrasin et cantons de Montech, Grisolles, Verdun-sur-Garonne ;

Départements de la zone réglementée (sérotypé 1-2-4-16)

- département de Haute-Corse ;
- département de Corse-du-Sud ;